



La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône recrute

Des saisonniers en tourisme

Le nouveau territoire Entre Bièvre et Rhône est issu de la fusion des territoires de Beaurepaire et du Pays Roussillonnais, soit 37 communes. Il est situé à 50 km au sud de Lyon. Le Service Tourisme met en œuvre la politique touristique de la collectivité et s'appuie sur une équipe de 5 personnes. Il gère les bureaux d'information touristique et porte des projets de développement en lien avec le réseau des partenaires touristiques.

Missions :

→ Appui à l'accueil du bureau d'information touristique

- aide à la gestion de la documentation
- aide secrétariat, saisie d'informations
- accueil des visiteurs, traitement des demandes, gestion de la salle

→ Appui à l'accueil Hors les murs

- accompagnement des accueils de terrain
- participation aux bilans
- aide diffusion documentation auprès des prestataires

→ Appui à l'accueil sur les animations de terrain

- accueil lors des animations de loisirs (balades en vélo, bateau...)

Compétences et profil recherchés :

- Bac et +
- études en lien avec l'activité touristique si possible

Compétences :

Vous contribuez à la valorisation touristique du territoire par votre appui aux missions d'accueil et d'information des clientèles à l'office de tourisme comme sur le terrain.

Vous avez une aisance relationnelle, êtes autonome et organisé avec un fort désir de vous impliquer et d'apprendre de cette nouvelle expérience professionnelle.

Conditions : CDD de 1.5 mois 1^{er}/08 au 20 septembre

35 heures hebdomadaires. Travail le week-end, vacances et jours fériés. Permis B obligatoire.

Prise de poste : poste à pourvoir au 1^{er} août 2020.

Candidature : Lettre de motivation et CV (précisant durée de l'expérience) à envoyer par courrier ou par mail : Monsieur le Président - Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône – Recrutement tourisme – Rue du 19 mars 1962 – 38 556 Saint-Maurice l'Exil Cedex.

Par mail : cyrille.py-vigerie@entre-bievretrhone.fr

Date limite de candidature : 30 avril 2020, 12h.